

2

3

3

4

LOI DU 5 JUILLET 1886
BREVET D'INVENTION

rails.

Les différents tronçons droits qui forment la voie sont réunis par un système spécial qui fait également l'objet de la présente demande de Brevet.

Ceci en quoi consiste ce mode de réunion. Chaque tronçon porte à une de ses extrémités deux prolongements *c, d* (Fig. 2) recourbés à angle droit comme le montre la coupe faite par *A-B* Fig. 3. Ces prolongements ou agrafes sont en métal embouti de façon à renforcer la pièce à l'endroit de l'angle droit, c'est-à-dire en *m*, Fig. 3, de façon à assurer la solidité de ce coin.

À l'autre extrémité de chaque tronçon de trouvent percées deux fentes *k, l*, Fig. 2, correspondant à l'écartement des agrafes et dans lesquelles ces dernières s'engagent.

Les parties comprises entre les fentes et le bord des tronçons, c'est-à-dire *k, x, l, y*, sont légèrement déprimées de l'épaisseur de l'agrafe pour que les deux surfaces des deux tronçons réunis, correspondent exactement, ainsi que les niveaux des rails.

En résumé, pour la présente demande de Brevet, nous revendiquons le système de rails caractérisé par la disposition des deux rails parallèles qui font partie de la même feuille de métal, par le profil de cette feuille et spécialement par le mode d'agrafage des tronçons, ainsi qu'il est décrit ci-dessus et représenté

au dessin.

Paris, le 30 Décembre 1886.

P. P. de la P. E. F. Lefèvre

Julien Lefèvre

Il peut être annexé au Brevet de brevets au
pris le 30 Décembre 1886
par le député E. F. Lefèvre
Paris, le 10 Janvier 1887
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
Pour le Ministre et par délégation
Le Chef du Bureau
de la Propriété industrielle

En note en un ligne formant
un total de quarante deux lignes
moins d'un an

Fig. 1



Fig. 2

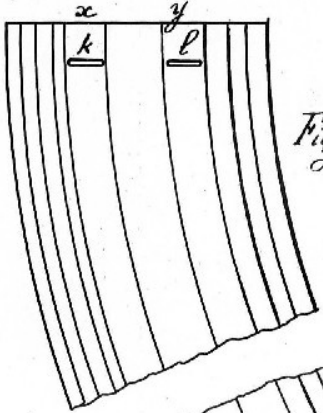
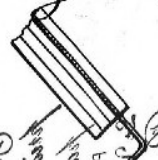
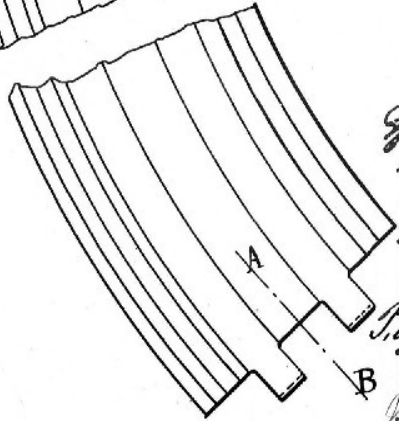


Fig. 3 Coupe AB



Handwritten text in French, including a date '1888' and a signature 'L. P. ...'. The text is written in a cursive style and appears to be a patent document or a technical note.